



NOISY LE ROI
**LIONS CLUBS
INTERNATIONAL**



DISTRICT 103 ILE DE FRANCE OUEST

***Lions Club Noisy le Roi - Bailly
District 103 Ile de France-Ouest***

PROJET DE CLUB

« Bien ensemble pour mieux servir »

JUIN 2010

Révisé

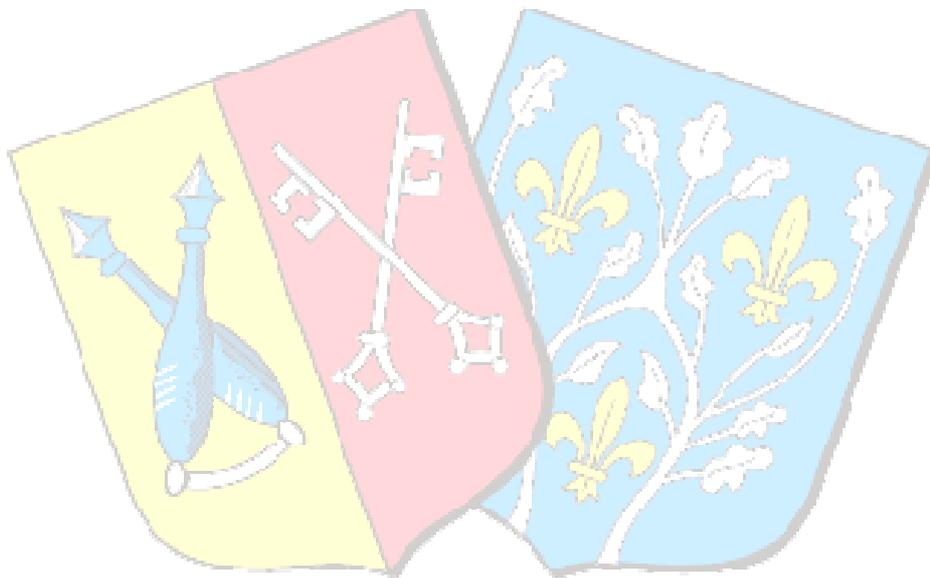
JUIN 2014

DIFFUSION INTERDITE SANS L'AUTORISATION DU CLUB DE NOISY LE ROI - BAILLY

NOISY LE ROI. BAILLY



DISTRICT 103 ILE DE FRANCE OUEST



Fondé en 1980, filleul du Lions Club du Chesnay-Rocquencourt, notre Club a déjà, au cours de son histoire, engagé différentes réflexions sur son fonctionnement. Le résultat de celles-ci est le Club chaleureux, amical et confiant que nous aimons. Chacun de ses Membres se sent loyalement reconnu par ses pairs, et participe avec bonheur, chacun selon sa contribution et sa disponibilité, aux nombreuses actions et manifestations.

Afin de réorienter ces dernières de manière plus efficace et d'accroître leur rendement, dans le but de proscrire tout risque de routine, et ce dans le respect de chaque Membre, le Président 2008-2009, Jean Claude BERCE, avait confié à René PERRIN la création et l'animation d'une Commission spécifique dont les Membres, tous volontaires, étaient les suivants :

Jean Claude ARNAUD, Jean Christophe CORDE, Jean Pierre DELAYE, Daniel LASCOUTOUNAS, René PERRIN, Michel PICHERY, Louis ROUCHET, Pierre TESSON et Jacques TONDON.

La Commission a donc établi, pour notre trentième anniversaire, un Projet de Club qui est :

- ❖ Conforme aux objectifs du Lionisme.
- ❖ Fédérateur.
- ❖ Motivant.
- ❖ Réaliste et réalisable. Constituant l'avenir du Club dans ses Actions et ses Manifestations.
- ❖ Répondant au slogan : «BIEN ENSEMBLE POUR MIEUX SERVIR»

Il a été élaboré, pour une grande part, en prenant en compte les réponses et propositions issues d'un questionnaire préalable proposé à chaque Membre.

En 2014, il a été décidé d'engager une révision du Projet de Club, confiée à Jean-Christophe CORDE, Jacques GEYSELS et René PERRIN.

C'est ce Projet révisé, conforme aux Statuts du Lions Club et aux Statuts et au Règlement Intérieur de notre Club, qui a été ratifié à l'unanimité en Réunion Statutaire du Club du 12 Juin 2014.

1 ./ LA REUNION STATUTAIRE.

- LIEU

La Réunion Statutaire continue de se dérouler dans la salle du « Foyer des Anciens » de Bailly. Le Chef du Protocole doit prévoir une salle de secours en cas de changement de date de la Réunion Statutaire pour raison exceptionnelle, ou pour toute autre réunion non planifiée, ou suite à demande de la municipalité.

- FREQUENCE

Conformément aux Statuts, la fréquence de deux Réunions Statutaires par mois est maintenue. Elles débutent à 19h30 et se terminent impérativement à 23 heures.

- RESTAURATION

Notre système d'apéritif et de restauration demeure. Toutefois un effort doit être envisagé pour servir des plats à caractère plus diététique. Toute absence doit être impérativement signalée (au plus tard le lundi précédent la réunion) pour éviter le gaspillage ainsi que pour faciliter la tâche importante du Chef du Protocole.

- ORDRE DU JOUR ET DEROULEMENT

Dans un souci de convivialité, d'efficacité, de respect de l'horaire et pour éviter la routine qui peut s'installer :

- ❖ l'ordre du jour de la Réunion Statutaire, établi par le Président, est envoyé quelques jours avant cette dernière par le Secrétaire ;
- ❖ ce sont les Présidents de Commissions du Club qui doivent demander au Président leur inscription à l'ordre du jour. Il en est de même pour les représentants du Club aux Commissions du District ;
- ❖ le Président s'efforce de trier les informations extérieures importantes pour les commenter. Les autres informations, ainsi que les candidatures à l'affichage, font l'objet d'une information par courriel ou par tout autre moyen ;
- ❖ le Président d'une Commission expose l'avancement des travaux au sein de sa Commission et, éventuellement, demande un avis au Club pour toute décision importante engageant ce dernier ;
- ❖ en ce qui concerne le tour de table, la demande d'intervention doit être faite auprès du Secrétaire, avant que ne débute la séance, sans toutefois exclure les interventions spontanées et de dernière minute. Les interventions au tour de table ne doivent pas dépasser 3 minutes ;
- ❖ au minimum 1 fois par mois il est fait place à un exposé sur différents thèmes : personnel, culturel, éthique, événementiel... Cet exposé, inscrit à l'ordre du jour, peut être fait par un Membre du Club ou par un Intervenant extérieur. Le Chef du Protocole propose ces exposés au Président.

2 ./ LE RECRUTEMENT.

L'effectif actuel du Club est considéré comme satisfaisant. Le Club s'est ouvert à la mixité en 2013. Il est noté un âge moyen élevé, avec un manque d'actifs et des professions non représentées, dans le domaine libéral en particulier (médecins, commerçants...).

Il faut donc coopter régulièrement des amis jeunes (40 à 60 ans) et impliquer davantage les Impétrants et leur conjoint dans la vie du Club. Sur ce dernier point, le rôle du Parrain est à rappeler avec force.

Le Président de la Commission « EME/EMF(*) » doit, chaque année, comme il est écrit dans le Règlement Intérieur du Club, « développer un programme de croissance conçu pour le Club et le présenter au Conseil d'Administration »

Enfin, en ce qui concerne les nouvelles admissions, il est également bon de rappeler que « tout Membre du Club peut former opposition confidentielle auprès du Président, celle-ci devant être motivée et justifiée ». Ce veto suffit au rejet de la demande.

Pour faciliter l'intégration de l'Impétrant, il est recommandé que le Président et/ou un Membre de la Commission « EME/EMF » l'invite à un repas, avec son conjoint.

3 ./ LE CHEF DU PROTOCOLE.

- SITUATION ACTUELLE

Selon notre Règlement Intérieur le Chef du Protocole est nommé par le Président élu. Il est Membre du Conseil d'Administration.

Compte tenu de nos choix de fonctionnement, le Chef du Protocole joue un rôle important dans la logistique de nos Réunions Statutaires ; mais il ne doit pas être seulement un « Chef Popotier ».

Lors des manifestations telles que la Brocante ou le Marché de Noël, son rôle doit se limiter à la mise à disposition du matériel ; il n'est pas non plus que déménageur...

(*) Equipe Mondiale Effectifs/Equipe Mondiale Formation

- **ROLE DU CHEF DU PROTOCOLE**

En fait, la fonction de Chef du Protocole dépasse le caractère purement logistique que nous connaissons au Club : « c'est l'un des Collaborateurs, l'un des Conseillers du Président » selon le Manuel de Formation du District IDFO.

Il s'assure du bon ordonnancement des Réunions Statutaires et, d'une manière générale:

- ❖ veille au respect des rituels (intrônisation, passation de pouvoir) ;
- ❖ veille au respect de l'éthique (insigne, compréhension) ;
- ❖ veille à la satisfaction des Membres (tous peuvent s'exprimer) ;
- ❖ veille à la discipline de prise de parole (une personne à la fois qui parle debout) ;
- ❖ présente les Invités et/ou le Conférencier ;
- ❖ prépare et s'assure que le placement de chacun est respecté pour éviter la création de chapelles.

Enfin il peut sanctionner les manquements (rôle de censeur).

En fonction de l'ampleur du rôle dévolu au Protocole, le Chef du Protocole est assisté de 2 adjoints choisis par lui, si possible parmi les membres les plus récents. Il est recommandé qu'au moins un membre du Protocole soit domicilié à Noisy le Roi - Bailly. Pour chaque événement le Chef du Protocole attribue à chacun des adjoints la tâche à accomplir en fonction de leurs disponibilités. Le Chef du Protocole prend en charge les dîners mixtes.

4 ./ LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES MEMBRES.

Le budget de fonctionnement de notre Club est alimenté exclusivement par les contributions financières de ses Membres. Ces contributions financières sont de différentes natures ; on distingue en effet :

- ❖ les cotisations semestrielles (qui comprennent les cotisations du district IDFO, du DM 103 et d'Oak Brook);
- ❖ les participations au financement des voyages ou autres activités culturelles ;
- ❖ les participations au financement des dîners mixtes au titre du conjoint.

Le montant annuel cumulé de ces contributions financières peut atteindre ou dépasser 1500 € ; cette somme peut apparaître excessive pour certains Membres du Club, qui peuvent être amenés à limiter leur participation à certaines activités pour raisons financières. En outre, chaque Membre a la possibilité de demander la mensualisation de ses cotisations semestrielles; il est aussi possible de procéder à des dons au budget de fonctionnement soit par des membres, soit par des personnes extérieures.

5 ./ LA VIE COLLECTIVE.

- REPAS MIXTE

Compte tenu de l'implication de nos conjoints, le principe du repas mixte est maintenu. La fréquence d'un repas par trimestre paraît adaptée. Ces repas « placés », toujours dans le but d'éviter la création de chapelles, doivent se dérouler dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Le repas mixte n'est pas une réunion statutaire, mais il constitue une excellente opportunité d'intronisation de nouveaux Membres.

Au cours des repas mixtes, les informations concernant la vie du Club sont à proscrire pour faire place à la venue d'un Conférencier ou à une animation à caractère culturel. Comme pour les Réunions Statutaires, un Membre du Club ou son conjoint peuvent prendre en charge l'exposé ou la conférence.

- VOYAGE DU PRESIDENT

C'est le temps fort dans la vie du Club car il permet, dans un laps de temps relativement court, de se rencontrer et de mieux se connaître. Il faut donc que le plus grand nombre possible de Membres y participe, en particulier les Impétrants et leur conjoint (les amis sont toujours les bienvenus). Le voyage doit demeurer à l'intérieur d'un budget maîtrisé.

- AUTRES VOYAGES

Le voyage d'une journée est également apprécié mais il reste toujours un problème de coût, surtout lorsque le car n'est pas plein.

- AUTRES SORTIES / SORTIES CONJOINTS

A organiser à l'initiative d'un Membre du Club ou de son conjoint. A caractère culturel par exemple.

- VISITES DE CLUBS

Il est rappelé que les visites des autres Clubs sont statutaires.

Il faut les développer dans notre Club sous l'impulsion du Président et sans avoir uniquement le but de vendre des billets pour nos spectacles.

C'est l'occasion d'échanger des idées d'actions et de manifestations.

La Commission « EME/EMF » doit prendre en charge les visites de Clubs et tenir à jour un calendrier prévisionnel.

6 ./ LES COMMISSIONS.

- **COMMISSIONS DU CLUB**

Conformément au Règlement Intérieur, le Président établit la liste des Commissions permanentes ou temporaires qu'il estime nécessaire à la bonne marche du Club. Il est recommandé de créer une Commission « Webmaster ».

Le Président de chaque Commission, désigné par le Président du Club, choisit les Membres de sa Commission.

En fonction du calendrier du Club, chaque Président de Commission est tenu de faire un compte-rendu des activités de sa Commission au Président du Club.

C'est au Président du Club de juger si les propositions présentées par une Commission doivent être soumises à l'approbation du Conseil d'Administration avant d'être exposées au Club au cours d'une Réunion Statutaire selon le chapitre 1.

- **COMMISSIONS DU DISTRICT**

Au niveau du District existent un certain nombre de Commissions auxquelles il serait souhaitable que le Club participe, mais il n'y a aucune obligation.

Il faut donc trouver l'adéquation entre intérêt du Club pour telle ou telle Commission, importance de ladite Commission vis-à-vis du Club, disponibilité et volontariat d'amis pour y aller...

C'est au Président et à son Bureau de définir les Commissions auxquelles le Club doit participer pour l'année en cours.

Ces Commissions doivent avoir un représentant volontaire qui s'engage :

- ❖ à participer aux réunions organisées par le District et à trouver un remplaçant en cas d'absence ;
- ❖ à présenter un compte-rendu au Club lors d'une Réunion Statutaire.

7./ LES ACTIONS.

C'est la transposition de notre slogan :

« BIEN ENSEMBLE POUR MIEUX SERVIR »

dans notre environnement international, national et local. Les actions du Club constituent le but de nos activités. C'est par nos manifestations et le DON DE SOI que nous trouvons les fonds nécessaires à la réalisation de nos actions. Selon Al Brandel, « la meilleure façon d'aider nos communautés à satisfaire leurs besoins les plus graves [...] est une réactivation de la passion de nos Membres pour le service et l'encouragement à participer activement aux œuvres sociales utiles ».

Au début d'un nouveau mandat, la Commission Humanitaire soumet au Conseil d'Administration du Club les actions envisagées pour l'année à venir (descriptions et objectifs) et les actions à plus long terme. Après accord du Conseil d'Administration, ces actions sont présentées au Club pour approbation.

Il est important que les Membres du Club se les approprient car il s'agit, entre autres, d'avoir un responsable d'action et des amis mobilisés pour la réalisation des objectifs.

Le Club, par ailleurs, ne doit pas être un distributeur de subventions ; il convient de bien cibler les actions afin d'éviter le saupoudrage et d'être, le plus possible, maître d'œuvre de nos actions.

- **ACTIONS INTERNATIONALES**

Chaque année le Lions Club International définit une action commune pour l'ensemble des Clubs Lions. La lutte contre la cécité ou contre la rougeole sont des exemples de cette action internationale.

A l'échelle de notre Club nous participons également à des actions à l'International (solidarité avec les sinistrés, aide à un Hôpital de Hué au Vietnam, Femmes du Monde,...).

Pour aller plus loin, notre association avec Nakalbo s'inscrit dans le Projet de Club à long terme. Les structures de l'organisation de Nakalbo ne nécessitent pas un renforcement spécifique pour le moment. L'implication du Lions Club de Noisy le Roi – Bailly, à ce jour, peut être d'ordre financier sur des projets ciblés pour lesquels l'association Nakalbo le sollicite.

- **ACTIONS NATIONALES**

Depuis quelques années le Lions Club de France poursuit son action de création de centres d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Nous y avons participé activement par notre soutien à la réalisation du centre d'accueil de jour de l'Hôpital de Plaisir. Nous participons également à l'Action Nationale « Enfance et Santé » par l'organisation d'une compétition de golf LISA. Enfin, notre participation est systématique au Téléthon, et plus récemment à la Banque Alimentaire.

- ACTIONS LOCALES

Par ses actions locales, le Club a vocation à accroître sa visibilité et sa notoriété locales, afin d'apparaître comme le véritable acteur dans la cité qu'il doit être.

Au-delà de cette communication, la Commission Humanitaire du Club doit engager un programme systématique de connaissance des besoins sociaux souvent cachés dans nos deux communes ; elle devra pour cela consulter formellement tous les acteurs de la cité susceptibles de délivrer cette information, tels que (liste non exhaustive) :

- ❖ les Maires Adjointes chargés des problèmes sociaux et sociétaux ;
- ❖ la gendarmerie ;
- ❖ les ecclésiastiques ;
- ❖ les autres associations (comme par exemple l'Association Cadre Emploi – ACE- ou l'association SNL-Y) ;
- ❖ l'Education Nationale, et les Parents d'Elèves ;
- ❖ l'écoute des amis Lions et autres.

Les actions proposées visent :

- ❖ les enfants, les jeunes, les étudiants ;
- ❖ les familles vraiment dans le besoin ;
- ❖ les handicapés de la vie ;
- ❖ les personnes âgées ;
- ❖ l'insertion dans la ville, sur le plan culturel par exemple.

Plus spécifiquement :

- ❖ parrainer un enfant, un jeune ;
- ❖ aider un jeune dans ses études, bourses ;
- ❖ offrir un chien d'aveugle, un chien pour handicapé...

S'agissant de l'IEM, sa proximité géographique en fait un partenaire historique et incontournable. Au-delà des soutiens passés ou récurrents (par exemple salle multisensorielle, kermesse, dons divers,...), le Club s'est engagé dans une action d'envergure consistant, avec l'aide d'autres Clubs, de la Fondation du Lions Club de France, de la Fondation Internationale du Lions Club et des élus, à aider à doter l'IEM d'appareils TOBII permettant à des enfants gravement handicapés de communiquer : « Quand les yeux des enfants parlent... ».

D'une manière générale, le contrôle des dons doit être systématique ; la Commission Humanitaire se doit de le mettre en place en liaison avec le Trésorier, et de le rapporter au Club.

Les actions locales du Club ont, majoritairement mais non exclusivement, un caractère social.

Les actions à caractère culturel doivent être développées. On peut envisager :

- ❖ conférences, débats, soirées à thème ;
- ❖ spectacles pour les jeunes ;
- ❖ aide aux troupes artistiques locales ;
- ❖ présenter à Noisy le Roi - Bailly le patrimoine culturel du Lions Club de France ;
- ❖ en partenariat avec le Collège, primer la meilleure composition française.

D'autres actions à caractère environnemental peuvent également être envisagées.

o o
o

En conclusion, le Club s'oriente vers la réalisation d'actions qui constituent des grands projets fédérateurs, motivants et contribuant à la dynamique du Club.

A court terme, le projet TOBII pour l'IEM constitue indéniablement un tel véritable grand projet.

A plus long terme, une éventuelle proposition de participation plus active à l'association NAKALBO pourrait constituer également un tel véritable grand projet.

8 ./ LES MANIFESTATIONS.

Les manifestations constituent le contenu des activités du Club, activités destinées à obtenir les résultats espérés pour les actions du Club. Elles sont définies en adéquation avec la disponibilité réelle des Membres du Club.

Toutes les manifestations du Club ne sont pas de même nature ; on distingue en effet :

- les manifestations tournées vers l'amitié entre les Membres de la communauté du Club ;
- les manifestations plutôt tournées vers l'image du Club en tant qu'acteur dans la cité (ou dans la communauté Lions) ;
- les manifestations plutôt tournées vers le produit financier.

- ❖ Les manifestations tournées vers l'amitié entre les membres de la communauté du Club : ce sont celles de la vie collective discutées plus haut :
 - les repas mixtes ;
 - le voyage du Président et les autres voyages ;
 - les autres sorties ou sorties des conjoints.

- ❖ Les manifestations plutôt tournées vers l'image du Club en tant qu'acteur dans la cité (ou dans la communauté Lions) :
 - le Forum des Associations et les visites des Clubs du District ;
 - les manifestations à relativement faible produit financier mais qui construisent l'image du Club :
 - la Brocante ;
 - les Marchés de Noël de Bailly et de Noisy le Roi ;
 - Connaissance du Monde ;
 - le Festival Musical de Bailly.

- ❖ Les manifestations plutôt tournées vers le produit financier :
 - la Commission Partenariat d'Entreprises fournit le Magazine qui constitue un important pourvoyeur financier du Club;
 - le Salon des Vins et Saveurs de Noisy le Roi a véritablement et très efficacement pris le relais de la manifestation emblématique qu'était le Festival Musical de Printemps ;
 - d'autres types de manifestations pourraient être montés avec nos amis des Clubs voisins.

Les objectifs de résultats des manifestations sont évidemment de recueillir les sommes nécessaires à nos actions, mais aussi de créer une convivialité au sein du club, afin que chaque Membre se sente intégré et utile.